

I. Programme Pays PNUD Senegal (2007-2011) et Bilan des Performances

II.1. Programme de Coopération PNUD Senegal (2007-2011)

Le Programme de Coopération du PNUD (CPD/CPAP, 2007-2011) au Sénégal tire son fondement du DSRP II (2006-2010)/OMD et programmes nationaux associés (Stratégie de Croissance Accélérée, Programme National de Bonne Gouvernance, Programme National de Développement Local, Stratégie Nationale d'Equité et d'Egalité des Genres), du Bilan Commun de Pays (CCA), et des domaines de coopération retenus par l'UNDAF (2007-2011). Il vise à renforcer la coopération du PNUD avec le gouvernement dans deux domaines prioritaires : (i) la lutte contre la pauvreté et la création de richesse conçue dans la perspective d'une croissance inclusive et durable (promotion des moyens d'existence durables liés à la préservation de l'environnement) et (ii) le renforcement de la gouvernance et du développement décentralisé et participatif. Les deux composantes du Programme Pays s'articulent autour des **quatre sous-programmes** suivants:

II.1.1 Programme d'Appui au Pilotage Stratégique, à la Mise en Œuvre et au Suivi des Cadres de Références (DSRP II/OMD/SCA)

Le programme d'appui du PNUD au pilotage stratégique du DSRP II vise au renforcement des capacités nationales de pilotage, de mise en œuvre et de suivi des cadres stratégiques de référence (OMD/DSRP, Stratégie de Croissance Accélérée) et la promotion d'un environnement institutionnel plus propice au développement et axé sur un partenariat renforcé et mieux informé entre les acteurs du secteur public, privé et la société civile, ainsi que par une gestion plus efficace des ressources du développement. Aussi, le Programme vise à promouvoir un certain nombre d'initiatives du Sénégal, à savoir: (i) le *renforcement de la planification budgétaire participative* dans le cadre de la mise en œuvre du DSRP II ; (ii) le *Suivi de la pauvreté et des conditions de vie des populations* (par la mise en œuvre du Schémas Directeur de la Statistique) ;(iii) la *Promotion du dialogue sur les politiques* (RNDH, rapports nationaux et régionaux sur les OMD, et appui au Forum national sur le DH); (iv) l'*Appui à la mobilisation et à l'efficacité des ressources du développement (suivi de la Déclaration de Paris sur l'Efficacité de l'Aide – 2005 et du Plan d'Action d'Accra - 2008)*.

II.1.2. Programme d'Appui au Programme National de Bonne Gouvernance (PNBG)

Les principaux axes d'intervention du PNUD en appui au PNBG II se concentrent sur: (i) *le renforcement des capacités institutionnelles de l'administration publique* (rationalisation des structures administratives, impulsion d'une approche qualité dans le service public), et la promotion d'espaces de dialogue entre l'Administration et les acteurs non étatiques; (ii) *le renforcement des capacités du Parlement* (Assemblée Nationale et Sénat) dans sa mission de contrôle de l'action gouvernementale; (iii) *la décentralisation et le développement local*, en partenariat avec le FENU, dans le cadre du transfert de compétences aux collectivités locales (lois sur la décentralisation, 1996) et à travers l'adoption d'une approche programme fondée sur le Programme National de Développement Local (PNDL), la réforme du système de planification et de financement décentralisé, l'augmentation des investissements socio économiques locaux, et la promotion de la coopération décentralisée (Programme ART GOLD); (iv) *le pilotage et le Suivi Evaluation du PNBG II* au travers du renforcement des capacités de coordination et de suivi évaluation de la gouvernance au sein de la Délégation à la Réforme de l'Etat et à l'Assistance Technique (DREAT)

II.1.3. Appui au Développement Economique Local et à la Protection de l'Environnement (Développement Durable)

Le PNUD appuie la mise en œuvre du DSRP II dans son volet création de richesse par *l'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables* en favorisant l'accès des femmes, jeunes, personnes vivant avec le VIH/SIDA – PVVIH et des handicapés aux activités génératrices de revenus à travers notamment : (i) l'acquisition de compétences et qualifications - en partenariat avec le BIT, (ii) la valorisation du potentiel des MPE et micro entreprises et le renforcement de leur système d'appui - en partenariat avec l'ONUDI, (iii) la promotion de l'accès à la micro-finance (conformément à la Lettre de Politique Sectorielle de la Micro finance), (iv) l'accès aux services énergétique en milieu rural (plateformes multifonctionnelles), et (v) l'insertion professionnelle des jeunes (en partenariat avec le BIT et l'ONUDI).

L'appui du PNUD vise également à promouvoir la *durabilité des moyens d'existence, la protection de l'environnement et l'adaptation au changement climatique* par l'appui : (i) au pilotage stratégique du développement durable notamment pour ce qui est du suivi des ressources avec un profil environnemental biennuel ; (ii) au développement d'initiatives communautaires favorisant la préservation de la biodiversité, la lutte contre la désertification, la promotion des moyens d'existence durable par le biais de micro projets ; (iii) à la maîtrise et le suivi des inventaires des gaz à effets de serre/mécanismes de développement propres/accès au marché de carbone ; (iv) stratégies d'adaptation par la lutte contre l'érosion côtière ; (v) l'approche territoriale en matière d'adaptation au changement climatique ; (vi) le renforcement des capacités d'intégration des questions liées au changement climatiques dans les politiques et stratégies ; (vii) et le renforcement des capacités institutionnelles en matière de réponse au changement climatique.

II.1.4. Programme d'Appui au Programme National de Prévention, de Réduction des Risques Majeurs et de Gestion des Catastrophes Naturelles dans un Contexte de Pauvreté ; et Programme d'Appui à la Lutte contre les Mines en Casamance (PALAC)

Afin de doter le Sénégal d'une capacité de réponse renforcée en matière de prévention des crises et catastrophes et faciliter le relèvement post crise, le PNUD participe à deux axes d'interventions prioritaires : (i) *Appui au renforcement des capacités des institutions nationales, locales et communautaires en vue de mieux anticiper et répondre efficacement aux crises et catastrophes naturelles*, conformément au plan d'action de Hyōgo (2005); (ii) *Appui à la lutte contre les mines* dans la région naturelle de Casamance dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention d'Ottawa.

II.2. Thématiques Transversales

Genre : Le PNUD, en partenariat avec le SNU, vise à renforcer les capacités nationales de prise en compte des questions genre sur le plan des politiques et stratégies (DSRP/OMD), ainsi qu'au niveau programmatique notamment par l'appui à la mise en place d'un mécanisme de coordination et de mise en œuvre de la Stratégie Nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre (SNEEG), y inclus l'accent porté sur le renforcement des capacités des parlementaires dans l'approche genre et droits humains, la prise en compte du rôle des femmes dans les questions de prévention et gestion des crises et catastrophes naturelles et le relèvement post-crise, et la promotion des égalités de genre en matière d'accès aux activités génératrices de revenus.

VIH/SIDA : Conformément aux objectifs du DSRP II et de la Stratégie Nationale de Lutte contre le VIH SIDA , et compte tenu de la division de travail agréée entre agences co-sponsors de UNAIDS, le PNUD appuie la réponse nationale par: (i) l'intégration du VIH/SIDA dans le DSRP II/OMD; (ii) la promotion de la réponse au VIH/SIDA au niveau local (Gouvernance de

la réponse); (iii) la promotion des droits humains contre toutes formes de discrimination et stigmatisation des personnes vivant avec le VIH/SIDA; (iv) le respect de l'équité de genre dans les politiques de lutte contre le SIDA; (v) le renforcement et l'implication des personnes vivant avec le VIH/SIDA dans la mise en œuvre des politiques et programmes.

II.3. Programme des Volontaires des Nations Unies

Le Programme Pays du PNUD vise à la promotion du volontariat au travers de la mise en place et de l'opérationnalisation d'un centre d'appui aux services de volontaires. La maison des volontaires est amené à : (i) renforcer les capacités du comité de coordination et de promotion du volontariat (CNCPV) au Sénégal; (ii) constituer un corpus de connaissances sur le volontariat ; (iii) mettre à disposition un cadre législatif et réglementaire sur le volontariat et l'utilisation des volontaires ; (iv) soutenir et promouvoir le volontariat du troisième âge; et (v) mettre en œuvre le concept de village planétaire dans des sites pilotes. Le Programme est mis en œuvre conjointement avec le gouvernement, le SNU et autres partenaires au développement.